



1

Intoxication
respiratoire



2

Traumatisme



3

Trébuchement



4

Écrasement



5

Glissade



7

Écrasement



8

Intoxication



9

Affection
de la peau



10

Douleurs dans le dos



11

Chute de hauteur

N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Intoxication respiratoire	Mettre en place des distributeurs centralisés afin de limiter les transvasements (huiles, fluides...). Se procurer les fiches de données de sécurité (FDS) auprès des fournisseurs.		Porter des EPI adaptés (gants, lunettes...).	Sensibiliser aux risques liés aux produits. Rédiger une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
2	Traumatisme	Utiliser des équipements conformes et comportant toutes les protections nécessaires. Les maintenir en bon état. Bien brider les pièces à usiner.		Porter des gants adaptés.	Former le personnel à l'utilisation correcte des équipements.
3	Chute de plain-pied – Trébuchement	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Éviter les câbles qui traînent (outils sans fils, alimentation par le haut). Veiller au bon état des sols (inégalités, trous...). Suspendre les alimentations en énergies et fluides et mettre en place des enrouleurs.	Baliser les zones à risques et les zones de stockage.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
4	Écrasement	Ne pas réaliser de tâches sur une pièce suspendue à un moyen de manutention. S'assurer de la qualité de l'élingage.	Mettre en place des protections afin de protéger les opérateurs contre l'écrasement en cas de rupture de l'élingue.	Porter les chaussures de sécurité et les gants adaptés.	Former les salariés à l'élingage. Vérifier l'état des élingues à chaque utilisation.
5	Chute de plain-pied – Glissade	Empêcher les écoulements d'huiles (récupérateurs...). Suspendre les alimentations en énergies et fluides pour limiter les transferts et manipulations de liquides. Mettre en place des revêtements de sol antidérapants. Mettre en place des procédures de nettoyage.	Utiliser des matériaux absorbants en cas de salissure (scure...). Baliser les zones à risques.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
6	Électrisation	Seul le personnel habilité doit être en mesure d'intervenir sur véhicule électrique ou hybride.	Signaler, baliser les zones de travail sur véhicules électriques ou hybrides.	Le personnel habilité doit porter des équipements de protection (gants isolants, tapis, outils isolés...).	Former au risque électrique et habiliter le personnel. Former le personnel aux interventions sur véhicules électriques ou hybrides. Informier et veiller au respect des consignes de sécurité.
7	Écrasement	Privilégier les travaux effectués avec des ponts élévateurs sécurisés. Limiter voire supprimer les travaux effectués sous des véhicules surélevés avec des crics (des travaux de préparation peuvent se faire sans être sous le véhicule). À défaut, surélever le véhicule avec des chandelles. S'assurer de la bonne fixation des véhicules sur les ponts élévateurs avant d'intervenir dessous.	Installer des protections afin d'éviter l'écrasement sous un véhicule surélevé.	Porter les équipements de protection individuelle (gants, chaussures...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
8	Intoxication	Travailler moteur éteint.	Capter les fumées d'échappement à la source. Assurer la bonne ventilation des locaux.		Former, informer. Veiller au respect des consignes de sécurité.
9	Affection de la peau	Substituer la fontaine solvantée par une fontaine sans solvant. Se procurer les fiches de données de sécurité (FDS) auprès des fournisseurs.		Porter des gants adaptés.	Sensibiliser aux risques liés aux produits. Rédiger une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
10	Douleurs dans le dos	Limiter les manutentions manuelles (poids des charges transportées, distances, fréquences...). Prévoir des chariots de manutention.	Aménager les postes de travail afin de protéger les opérateurs contre les risques liés aux mouvements contraignants.	Porter des équipements de protection individuelle (gants de manutention, chaussures de sécurité...).	Former (Prap). Informer. Veiller au respect des consignes de sécurité.
11	Chute de hauteur	Obstner les fosses dès que cela est possible pour limiter les risques de chutes. Les remplacer par des ponts élévateurs.	Protéger les pourtours des fosses par des garde-corps (rabattables). Signaler et baliser les fosses ou dénivellations (barrières...).	Porter des équipements de protection individuelle.	Veiller au respect des consignes de sécurité.